Les Membres

> Le Yémen a accédé à l'OMC en juin 2014, ce qui a porté à 160 le nombre de Membres de l'OMC.

> En décembre, le Conseil général a adopté les modalités d'accession des Seychelles, ouvrant ainsi la voie à l'entrée du pays dans l'OMC en avril 2015.

> Les Membres de l'OMC représentent 98 % du commerce mondial, contre 91 % en 1995.

Accession à l'OMC 22

Accueil des nouveaux Membres 24

Une composition mondiale 26

Accession à l'OMC

Le Yémen a accédé à l'OMC en juin 2014, ce qui a porté à 160 le nombre de Membres de l'OMC. En décembre, le Conseil général a adopté les modalités d'accession des Seychelles, ouvrant ainsi la voie à l'entrée du pays dans l'OMC en avril 2015. Plusieurs autres pays candidats ont avancé dans leur processus d'accession. L'OMC a renforcé son programme d'assistance technique pour les gouvernements accédants.

Le 26 juin 2014, le Yémen est devenu le 160e Membre de l'OMC, bouclant ainsi 13 années de négociations sur les modalités de son accession avec les pays Membres de l'OMC. Le 10 décembre 2014, le Conseil général a approuvé l'accession des Seychelles, ce qui leur permettra de devenir le tout dernier Membre de l'OMC en avril 2015, après la ratification du protocole d'accession (voir la page 24). Les Seychelles deviendront officiellement Membre de l'OMC 30 jours après avoir notifié la ratification au Directeur général de l'OMC. Cette accession permet à l'OMC de s'approcher un peu plus de son objectif d'universalité.

Le Directeur général Roberto Azevêdo a présenté le sixième Rapport annuel sur les accessions à l'OMC en novembre 2014. Ce rapport fournit des renseignements détaillés sur les travaux consacrés aux accessions à l'OMC, sur les avantages de la participation à l'OMC, sur les questions de politique et les difficultés rencontrées et sur les résultats des pays qui ont accédé à l'OMC depuis la création de l'Organisation en 1995. Selon le rapport, grâce aux accessions, la part des Membres de l'OMC dans le commerce mondial est passée de 91 % en 1995 à 98 % en 2014.

Informations de base sur l'accession à l'OMC

L'OMC est ouverte aux États ou aux territoires douaniers jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de leurs relations commerciales extérieures. Pour devenir Membre, un gouvernement doit mettre ses politiques économique et commerciale en conformité avec les règles et principes de l'OMC et doit négocier avec les différents partenaires commerciaux intéressés sur les niveaux minimums garantis d'accès à leurs marchés intérieurs pour les marchandises et les services. Le processus d'accession à l'OMC peut durer des années car il nécessite le soutien sans réserve et le consensus de l'ensemble des Membres. Néanmoins, il est conçu de manière que les nouveaux Membres puissent participer pleinement au système commercial multilatéral dès leur accession.

Renforcement de l'assistance technique

L'assistance technique a été renforcée en 2014 ; les gouvernements accédants ont été invités à participer à plus de 120 activités d'assistance technique (voir la page 122) contre plus de 100 en 2013.

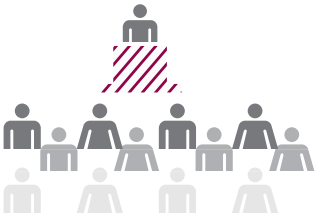

161

L'OMC compte 161 Membres suite à l'accession du Yémen en juin 2014 et des Seychelles en avril 2015.

Le Secrétariat de l'OMC a poursuivi la mise en œuvre du Programme de la Chine pour les pays les moins avancés et les accessions (Programme de la Chine). Ce programme vise à aider les pays les moins avancés (PMA) candidats à l'accession et à accroître la participation des PMA Membres aux activités de l'OMC. Dans le cadre de ce programme, cinq étudiants (originaires de la Chine, du Kazakhstan, du Libéria, du Nigéria et de l'Ouganda) ont été sélectionnés en 2014 pour participer au programme de stages au Secrétariat de l'OMC.

Le Centre du commerce international (ITC) et le Secrétariat de l'OMC ont poursuivi leurs travaux dans le cadre du programme conjoint ITC-OMC visant à soutenir le secteur privé dans les pays en développement et les PMA en voie d'accession. Des présidents des groupes de travail ont rendu visite à certains gouvernements accédants pour rencontrer les principaux acteurs nationaux afin de favoriser la communication, de répondre aux questions et de faire mieux comprendre ce que signifie la participation à l'OMC. La Division des accessions a également organisé des réunions d'information pour les nouveaux présidents des groupes de travail et les nouveaux délégués ainsi que des ateliers à l'intention des parlementaires et de la société civile.

La transparence a encore été renforcée grâce aux réunions régulières du Groupe informel des accessions, au Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC, au Rapport annuel du Directeur général sur les accessions à l'OMC et au dialogue annuel avec les groupes à l'OMC. En 2014, ce dialogue a eu lieu avec le Groupe informel des pays en développement, le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe africain et le Groupe asiatique des Membres en développement.

Accession à l'OMC
www.wto.org/membres

Membres de l'OMC
160 Membres (as of 31 décembre 2014)[1]

Membre[2]	Année d'accession
Afrique du Sud	1995
Albanie	2000
Allemagne	1995
Angola	1996
Antigua-et-Barbuda	1995
Arabie saoudite, Royaume d'	2005
Argentine	1995
Arménie	2003
Australie	1995
Autriche	1995
Bahreïn, Royaume de	1995
Bangladesh	1995
Barbade	1995
Belgique	1995
Belize	1995
Bénin	1996
Bolivie, État plurinational de	1995
Botswana	1995
Brésil	1995
Brunéi Darussalam	1995
Bulgarie	1996
Burkina Faso	1995
Burundi	1995
Cabo Verde	2008
Cambodge	2004
Cameroun	1995
Canada	1995
Chili	1995
Chine	2001
Chypre	1995
Colombie	1995
Congo	1997
Corée, République de	1995
Costa Rica	1995
Côte d'Ivoire	1995
Croatie	2000
Cuba	1995
Danemark	1995
Djibouti	1995
Dominique	1995
Égypte	1995
El Salvador	1995
Émirats arabes unis	1996
Équateur	1996
Espagne	1995
Estonie	1999
États-Unis d'Amérique	1995
ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM)	2003
Fédération de Russie	2012
Fidji	1996
Finlande	1995
France	1995
Gabon	1995
Gambie	1996
Géorgie	2000
Ghana	1995
Grèce	1995
Grenade	1996
Guatemala	1995
Guinée	1995
Guinée-Bissau	1995
Guyana	1995
Haïti	1996
Honduras	1995
Hong Kong, Chine	1995
Hongrie	1995
Îles Salomon	1996
Inde	1995
Indonésie	1995
Irlande	1995
Islande	1995
Israël	1995
Italie	1995
Jamaïque	1995
Japon	1995
Jordanie	2000
Kenya	1995
Koweït, État du	1995
Lesotho	1995
Lettonie	1999
Liechtenstein	1995
Lituanie	2001
Luxembourg	1995
Macao, Chine	1995
Madagascar	1995
Malaisie	1995
Malawi	1995
Maldives	1995
Mali	1995
Malte	1995
Maroc	1995
Maurice	1995
Mauritanie	1995
Mexique	1995
Moldova, République de	2001
Mongolie	1997
Monténégro	2012
Mozambique	1995
Myanmar	1995
Namibie	1995
Népal	2004
Nicaragua	1995
Niger	1996
Nigéria	1995
Norvège	1995
Nouvelle-Zélande	1995
Oman	2000
Ouganda	1995
Pakistan	1995
Panama	1997
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1996
Paraguay	1995
Pays-Bas	1995
Pérou	1995
Philippines	1995
Pologne	1995
Portugal	1995
Qatar	1996
République centrafricaine	1995
République démocratique du Congo	1997
République démocratique populaire lao	2013
République dominicaine	1995
République kirghize	1998
République slovaque	1995
République tchèque	1995
Roumanie	1995
Royaume-Uni	1995
Rwanda	1996
Saint-Kitts-et-Nevis	1996
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1995
Sainte-Lucie	1995
Samoa	2012
Sénégal	1995
Sierra Leone	1995
Singapour	1995
Slovénie	1995
Sri Lanka	1995
Suède	1995
Suisse	1995
Suriname	1995
Swaziland	1995
Tadjikistan	2013
Taipei chinois	2002
Tanzanie	1995
Tchad	1996
Thaïlande	1995
Togo	1995
Tonga	2007
Trinité-et-Tobago	1995
Tunisie	1995
Turquie	1995
Ukraine	2008
Union européenne	1995
Uruguay	1995
Vanuatu	2012
Venezuela, République bolivarienne du	1995
Viet Nam	2007
Yémen	2014
Zambie	1995
Zimbabwe	1995

États/territoires douaniers distincts souhaitant accéder à l'OMC (au 31 décembre 2014)

Afghanistan
Algérie
Andorre
Azerbaïdjan
Bahamas
Belarus
Bhoutan
Bosnie-Herzégovine
Comores
Éthiopie
Guinée équatoriale
Iran
Iraq
Kazakhstan
Libéria, République du
Libye
Ouzbékistan
République arabe syrienne
République libanaise
Sao Tomé-et-Principe
Serbie
Soudan

Pays distincts qui sont devenus officiellement Membres de l'OMC en 2014

	Date d'accession officielle à l'OMC
Yémen	26 Juin 2014

Pays distincts qui ont achevé les négociations en vue de leur accession à l'OMC en 2014

	Date d'approbation de l'ensemble de textes relatifs à l'accession à l'OMC[1]
Seychelles	10 décembre 2014

[1] Les Seychelles sont devenues le 161e Membre de l'OMC le 26 avril 2015, après la ratification de l'ensemble de textes relatifs à leur accession.
[2] La plupart des Membres sont des États, mais il peut s'agir aussi de territoires douaniers jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de leurs relations commerciales extérieures.

Accession à l'OMC
www.wto.org/membres

Accueil des nouveaux Membres

Le 10 décembre, le Conseil général a approuvé l'ensemble de textes relatifs à l'accession des Seychelles, après 18 années de négociations. Après la ratification de leur protocole d'accession, les Seychelles sont devenues le tout dernier Membre de l'OMC en 2015. Les modalités et les conditions contiennent des engagements couvrant toutes les règles de l'OMC.

Le processus d'accession à l'OMC favorise l'intégration des nouveaux Membres dans l'économie mondiale tout en les soumettant à des règles commerciales qui ont force exécutoire et obligatoire. Les Seychelles ont entrepris de libéraliser leur régime commercial et d'accélérer leur intégration dans l'économie mondiale. Les textes relatifs à l'accession des Seychelles contiennent des engagements spécifiques qui les soumettent aux règles de l'OMC et prévoient, lorsque cela est nécessaire, des périodes de transition spécifiques, qui ont été négociées pour répondre à des besoins particuliers dans un domaine donné. Ils contiennent également des concessions et des engagements négociés concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Les Seychelles sont devenues Membre de l'OMC le 26 avril 2015, 30 jours après avoir notifié à l'OMC leur acceptation des modalités et conditions d'accession. Au moment de leur accession, elles sont devenues partie à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) (voir la page 64) et, dans les 12 mois suivant leur accession à l'OMC, elles engageront des négociations pour accéder à l'Accord sur les marchés publics (voir la page 43).

À la réunion du Conseil général du 10 décembre, le Ministre des finances, du commerce et de l'investissement des Seychelles, M. Pierre Laporte, a déclaré : « L'appartenance à l'OMC sera immensément bénéfique à toute notre économie, des entreprises aux consommateurs. Le gouvernement et le peuple des Seychelles attendaient depuis longtemps de pouvoir entrer dans cette famille internationale. » Il a ajouté : « Les réformes que nous avons dû entreprendre au cours du processus d'accession ont déjà apporté de grands avantages. Nos lois et nos politiques sont à présent au niveau des meilleurs standards internationaux et notre secteur privé a déjà commencé à recueillir les fruits d'un régime commercial plus prévisible et plus transparent. Nous disposons désormais d'une plate-forme qui offre à notre petite nation insulaire les mêmes chances qu'à ses partenaires de grande taille de faire entendre sa voix sur les questions commerciales. Les Seychelles renforceront leur visibilité sur le plan international. »

Le Directeur général Roberto Azevêdo a félicité tout spécialement le gouvernement des Seychelles d'avoir adressé à tous ses partenaires commerciaux un signal clair montrant qu'il était prêt à participer pleinement au système commercial multilatéral et à l'économie mondiale. Il a dit : « L'accession des Seychelles est un nouveau signe qui indique que ce système garde toute son importance. »

Pendant le processus d'accession, les Membres de l'OMC ont travaillé avec les Seychelles pour que celles-ci adaptent leurs lois commerciales aux règles de l'OMC et forment leurs fonctionnaires. Ils se sont engagés à continuer de fournir aux Seychelles l'assistance technique nécessaire après leur accession.

18 années

En décembre 2014, le Conseil général a approuvé l'ensemble de textes relatifs à l'accession des Seychelles, après 18 années de négociations

Accueil des nouveaux Membres
www.wto.org/accessions_f

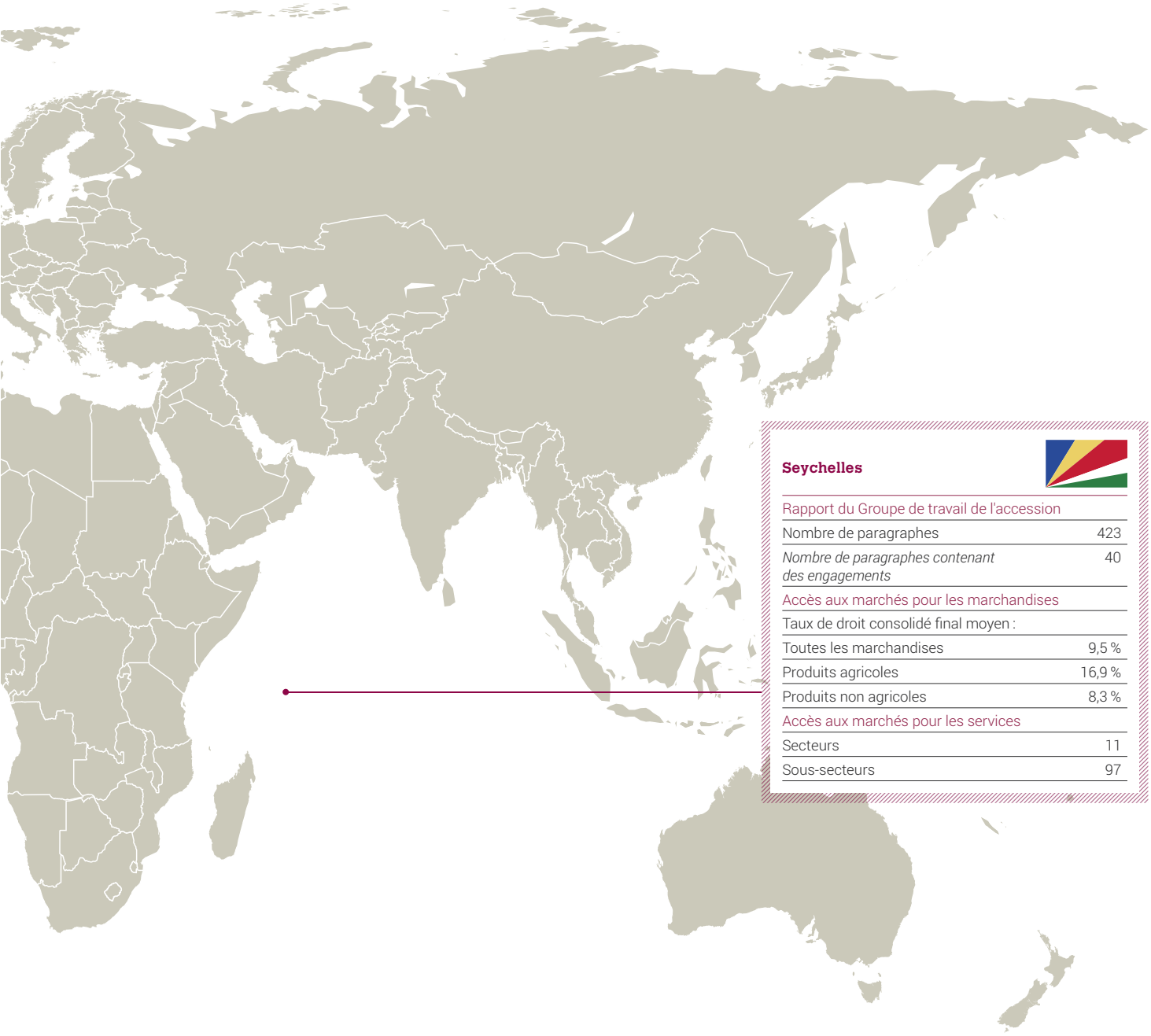

Seychelles

Rapport du Groupe de travail de l'accession	
Nombre de paragraphes	423
Nombre de paragraphes contenant des engagements	40
Accès aux marchés pour les marchandises	
Taux de droit consolidé final moyen :	
Toutes les marchandises	9,5 %
Produits agricoles	16,9 %
Produits non agricoles	8,3 %
Accès aux marchés pour les services	
Secteurs	11
Sous-secteurs	97

Accueil des nouveaux Membres
www.wto.org/accessions_f

Une composition mondiale

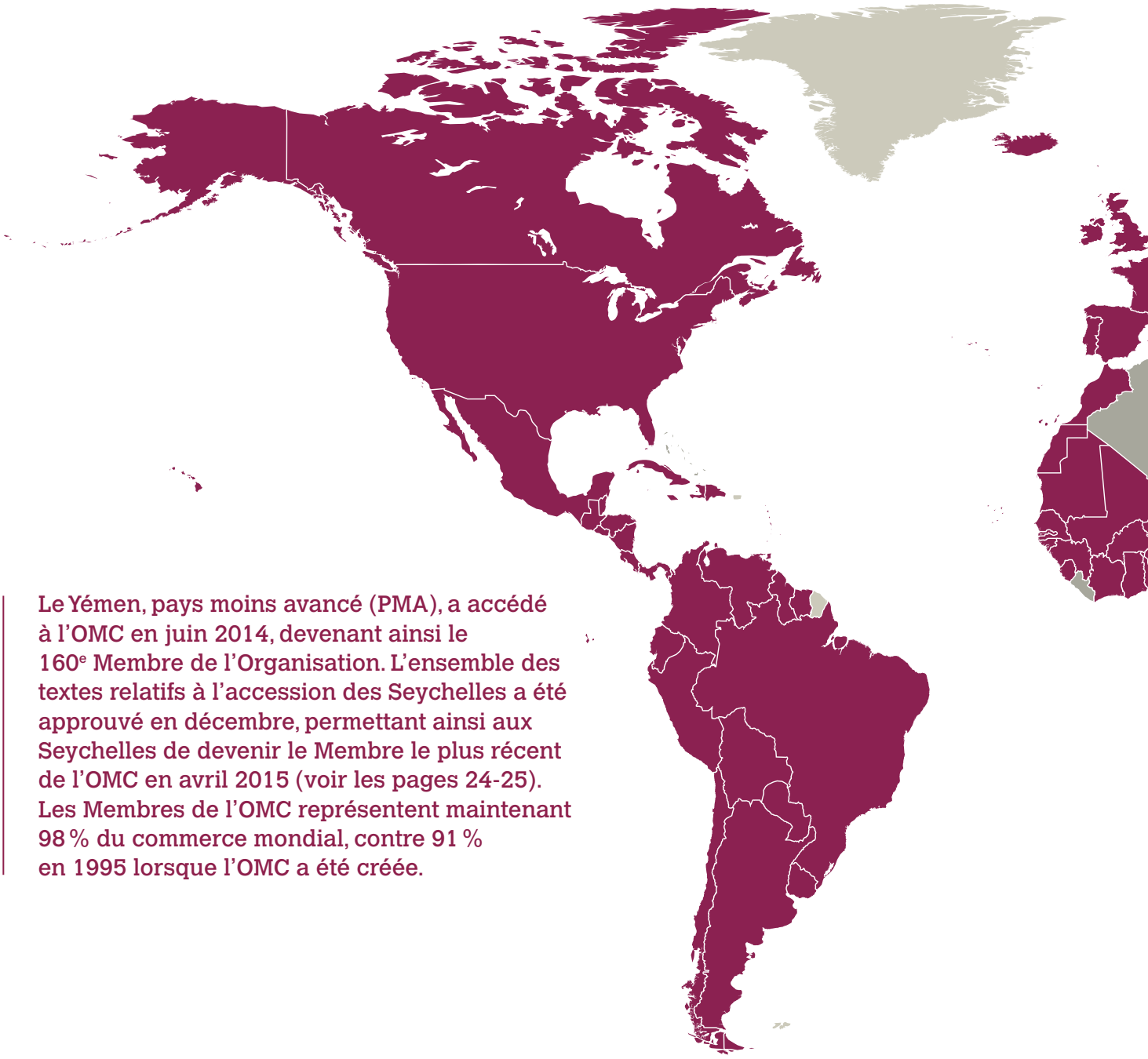

Le Yémen, pays moins avancé (PMA), a accédé à l'OMC en juin 2014, devenant ainsi le 160e Membre de l'Organisation. L'ensemble des textes relatifs à l'accession des Seychelles a été approuvé en décembre, permettant ainsi aux Seychelles de devenir le Membre le plus récent de l'OMC en avril 2015 (voir les pages 24-25). Les Membres de l'OMC représentent maintenant 98 % du commerce mondial, contre 91 % en 1995 lorsque l'OMC a été créée.

- Membres de l'OMC
- Nouveaux Membres en 2014
- Observateurs
- Non-Membres

Une composition mondiale
www.wto.org/accessions_f

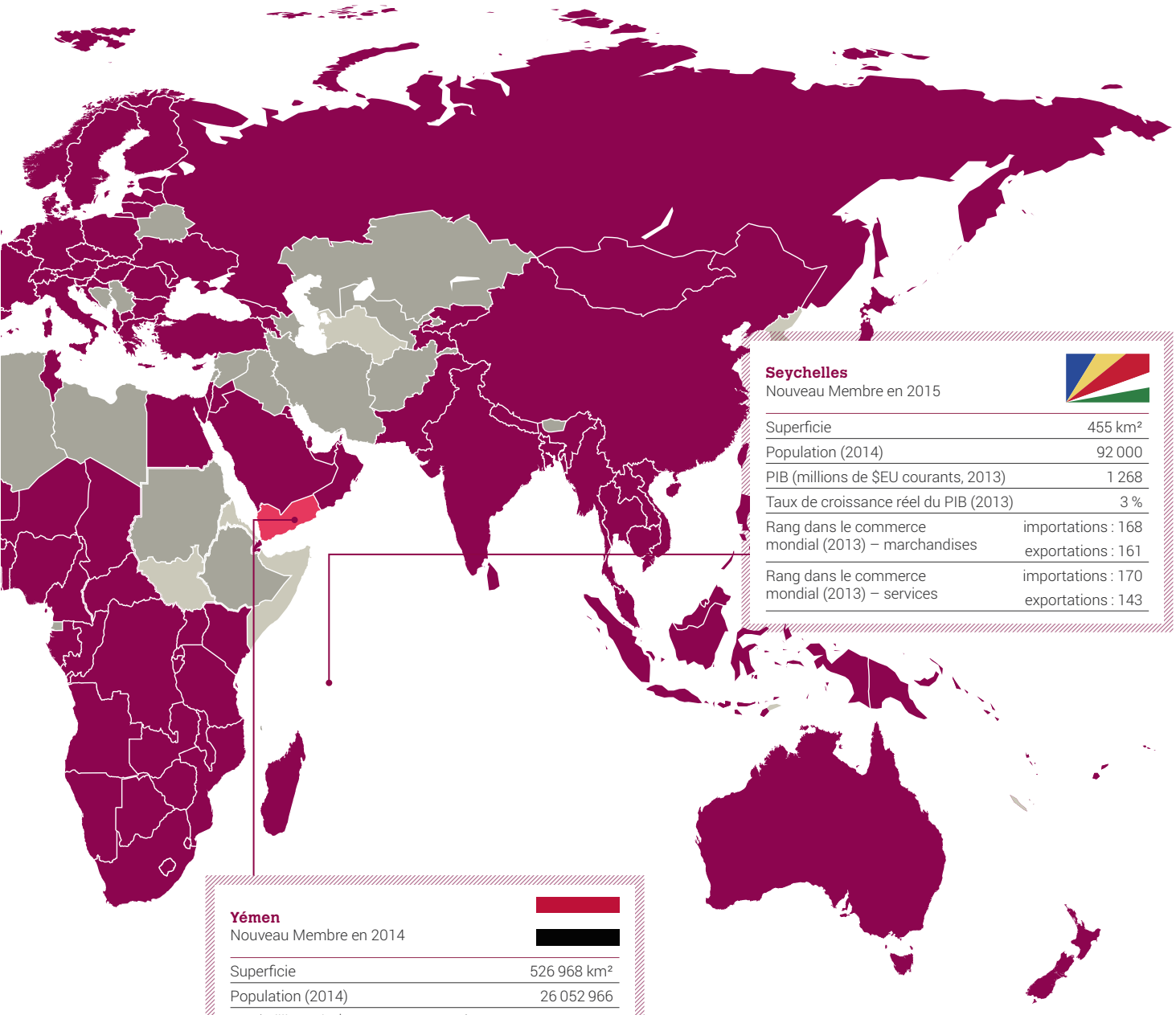

Seychelles
Nouveau Membre en 2015

Superficie	455 km²
Population (2014)	92 000
PIB (millions de $EU courants, 2013)	1 268
Taux de croissance réel du PIB (2013)	3 %
Rang dans le commerce mondial (2013) – marchandises	importations : 168 exportations : 161
Rang dans le commerce mondial (2013) – services	importations : 170 exportations : 143

Yémen
Nouveau Membre en 2014

Superficie	526 968 km²
Population (2014)	26 052 966
PIB (millions de $EU courants, 2013)	35 955
Taux de croissance réel du PIB (2013)	3,8 %
Rang dans le commerce mondial (2013) – marchandises	importations : 91 exportations : 98
Rang dans le commerce mondial (2013) – services	importations : 104 exportations : 111

Source: OMC

Une composition mondiale
www.wto.org/accessions_f